

## MINI SOLO

### 4ème EDITION

*Course au large en solitaire  
sur 6.50 en Méditerranée*

**26 & 27 mai 2007**



***Port Camargue – Gruissan – Port Camargue***

SOCIÉTÉ NAUTIQUE  
GRAU DU ROI - PORT CAMARGUE  
Quai d'Escale – 32040 PORT CAMARGUE  
Tél. : 04.66.53.29.47

E-mail : [sngrpc@societe-nautique.com](mailto:sngrpc@societe-nautique.com) Site : [www.societe-nautique.com](http://www.societe-nautique.com)

# **SOMMAIRE**

**1) ORGANISATION**

**2) CLASSE ADMISE A CONCOURIR**

**3) PROGRAMME**

**4) PARCOURS**

**5) REGLES DE COURSE**

**6) ADMISSION DES COUREURS ET MODALITES D'INSCRIPTION**

**7) RESPONSABILITE**

**8) LES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES OBLIGATOIRES**

**9) LES CONTROLES AVANT LE DEPART**

**10) PUBLICITE**

**11) INSTRUCTIONS DE COURSE**

**12) CLASSEMENTS**

**13) PENALITES**

**14) AUDIOVISUEL**

**15) RENSEIGNEMENTS**

## **ANNEXE**

**RENONCIATION A RECOURS**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

## **1) ORGANISATION**

La Mini Solo est organisée par la Société Nautique du Grau du Roi – Port-Camargue (SNGRPC), avec le soutien de la Classe Mini, et le concours de la ville du Grau du Roi.

La Mini Solo est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Voile et de la Classe Mini.

La Mini Solo est une course de 100 milles en solitaire

Pour l'application des règles, un corps arbitral sera composé

- du comité de course
- du comité de protestation
- du comité de jauge

La composition du corps arbitral sera approuvée par la Fédération Française de Voile.

Le club organisateur, se réserve le droit de modifier le programme

- en avançant ou retardant le départ de la course
- en modifiant le parcours de la course
- en supprimant la course

## **2) CLASSE ADMISE A CONCOURIR**

La course se déroule en solitaire.

La classe admise à courir est :

- les 6m50 en conformité avec la jauge mini 2007.

L'organisateur demeure libre de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la course.

## **3) PROGRAMME**

- **Ouverture des inscriptions** ..... **10 février 2007**
- **Date limite des inscriptions** ..... **26 avril 2007**
- **Accueil des bateaux à Port Camargue à partir du** ..... **21 mai 2007**
- **Présence obligatoire des bateaux à Port Camargue le** ..... **23 mai 2007**  
(Règle 10 des règles de classe)
- **Contrôle de jauge** ..... **24 & 25 mai 2007**
- **Briefing départ** ..... **26 mai 2007 à 08h30**
- **Départ de la course** ..... **26 mai 2007 à 10h15**
- **Proclamation des résultats et remise des prix** ..... **27 mai 2007 à 14h00**

Nota : La présence au briefing, des skippers des bateaux, est obligatoire.

## **4) PARCOURS**

**Port Camargue – Gruissan – Port Camargue**

Seuls les bateaux ayant subi les contrôles de jauge nécessaire seront autorisés à prendre le départ.

Les conditions météo peuvent amener le comité de course à modifier le parcours et les horaires de départ établi.

## **5) REGLES DE COURSE**

La Mini Solo sera régie par les règles de course à la voile 2005/2008 (RCV) modifiées de la façon suivante :

Les Règles du chapitre 2 (quand les voiliers se rencontrent) s'appliquent au départ de la course, et à nouveau à l'arrivée dans des zones qui seront précisées dans les instructions de course, lorsque ces parties de course sont couvertes de jour. Pour les parties de parcours couvertes de nuit, et pour le reste du parcours, elles sont remplacées par la partie B (règles de barre et de route) du RIPAM.

La langue officielle pour le règlement, les instructions et les informations concernant la course, ainsi que la langue de trafic radio, est le Français.

## **6) ADMISSION DES COUREURS ET MODALITES D'INSCRIPTION**

### **6.1 Date limite:**

Elle est fixée au 26 avril 2007. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets.

Le nombre d'inscription est limité à 40.

### **6.2 Modalité d'inscription**

La gestion de la liste d'inscription est à la charge de la Classe Mini.

### **6.3 Dossier d'inscription:**

Conformément à l'article R9 du règlement MINI, chaque skipper doit fournir les documents suivants:

#### **A la Classe MINI**

##### **Pour le bateau**

- Photocopie de l'acte de francisation ou son équivalent (pages 1, 2, 3, 21, 24).
- Numéro de course attribué par la Classe MINI.
- Photocopie du livret de bib.
- Indicatif et licence VHF.
- Fiche descriptive du voilier : couleur coque, pont, spinnakers, architecte.
- Cahier de jauge 2007 rempli par le jaugeur lors de la session de jauge.
- Les Attestations définies en R2b : conformité des bateaux prototypes et des séries
- Photos couleurs du voilier (dessus et profil).
- Photocopie de la carte publicité

##### **Pour le skipper**

- Licence FFV ou certificat de l'Autorité sportive du pays + certificat médical.
- CV nautique et photo
- Certificat de radiotélégraphiste restreint.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Photocopie du passeport ou de la carte d'identité.
- Adhésion la Classe MINI 6.50.
- Coordonnées d'un correspondant à terre pendant la course.
- Les concurrents étrangers non licenciés, devront fournir une attestation d'assurance complémentaire valide en responsabilité civile à la hauteur de 1.500.000 euros

## A la Société Nautique Grau du Roi Port Camargue

Droits d'inscription.  
Bulletin d'inscription.

### 6.4 Droits d'inscription

**Tout inscrit, même en liste d'attente, n'étant pas présent dans le port de départ pendant la période d'accueil définie dans l'avis de course, et ne s'étant pas désisté par écrit auprès de l'organisateur au préalable, sera relégué en fin de liste d'attente sur l'épreuve suivante à laquelle il est inscrit.**

Les droits d'inscription par bateau sont les suivants (participation aux soirées incluse)

- 50.00 €
- A partir du 26 avril 2007 tarif unique 100.00 €

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement moins d'un mois avant la date de départ. Au cas où l'organisation refuserait à un bateau de prendre le départ pour des raisons de sécurité ou de non conformité aux règles, aucun remboursement ne sera effectué.**

**De plus, nous vous rappelons qu'une inscription n'est prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné des droits d'inscriptions qui devront être adressés par voie postale, cachet de la poste faisant foi. Toute pré-inscription téléphonique, par mail ou tout autre moyen ne peut être considérée.**

## **7) RESPONSABILITE**

7.1 Les skippers participeront à l'épreuve à leurs risques et sous leur propre responsabilité à tous les effets. Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc., de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer. Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

7.2 La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve. Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne pourra être que contractuelle et explicite.

En particulier les vérifications que le comité de course, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'organisateur, du comité de protestation ou de toute autre instance, serait amené à faire, auront pour seul but de s'assurer que les règlements, le présent avis de course, les instructions de course et leurs avenants ont été respectés.

La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.

Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses

préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aides diverses, voire d'assistance en mer.

7.3 Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers, ou à tout bien appartenant à un tiers.

Les skippers seront responsables vis à vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course, et devront présenter à l'inscription une attestation d'assurance. L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

7.4 **Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (règle 1.1 des RCV) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur.** Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir dès que possible au Comité de course, tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps.

Le Comité de protestation se prononcera sur cette restitution du temps dès qu'il aura reçu les éléments nécessaires aux calculs.

7.5 Comme condition essentielle de leur participation, les skippers devront remettre à l'organisateur, dûment daté et signé, le formulaire d'inscription définitive comportant les renoncations à recours contre l'organisateur, ses partenaires et ses assureurs pour eux mêmes et leur équipier.

## **8) LES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES OBLIGATOIRES**

L'armement devra être conforme aux règles de la classe Mini.

## **9) LES CONTROLES AVANT LE DEPART**

Des contrôles de jauge pourront être effectués

Les contrôles de sécurité, obligatoires seront effectués du Samedi 26 mai au Vendredi 1<sup>er</sup> juin à 17h.

## **10) PUBLICITE :**

Les bateaux peuvent être parrainés par une ou plusieurs personnes ou sociétés, les pavillons publicitaires et bannières ne pourront être arborés qu'aux ports au départ et à l'arrivée.

Les skippers ne pourront refuser de porter les marques du ou des sponsors et partenaires de l'Organisateur dans les emplacements prévus par les règles.

Les skippers devront être en conformité avec les règles de port de publicité, érigées par l'I.S.A.F. et la F.F.V., en conformité avec les règles ISAF (ancienne catégorie C).

*Nota* : est considéré comme sponsorisé tout bateau portant comme nom de course pendant l'épreuve un nom de marque (ou assimilé) et/ou un marquage publicitaire quel que soit son emplacement sur le bateau.

## **11) LES INSTRUCTIONS DE COURSE**

Elles seront données aux concurrents après inscription complète et vérification de conformité aux contrôles de jauge et de sécurité, à partir du 24 mai 2007.

## **12) CLASSEMENTS**

Deux classements seront établis :

Prototype

Série

## **13) PENALITES**

Des pénalités pourront être appliquées pour non respect des règles, elles seront calculées en pourcentage de temps de course, suivant la décision du Comité de protestation.

## **14) AUDIOVISUEL**

Toute image de bateau en course prise durant la course pourra être utilisée par l'organisateur pour sa communication ultérieure.

## **15) RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION**

**S.N.G.R.P.C.**

Yacht Club de Port-Camargue

30240 LE GRAU DU ROI

Tél : 04.66.53.29.47

E-mail : [sngRPC@societe-nautique.com](mailto:sngrpc@societe-nautique.com)